



**Formulaire de demande d'aménagement des épreuves
pour la session de janvier 2022
conduisant à une certification de l'UPPCTSC**

**LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE
DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP
EN SESSION D'EXAMEN**

1. Les textes

La loi du 11 février 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule :

« Afin de tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant, un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de la formation et des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle sont prévus dans des conditions fixées par décret. »

Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 a rappelé les adaptations à mettre en œuvre par les organismes de formation. L'aménagement des examens et des formations est obligatoire.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, le principe relatif à la mise en œuvre des modalités spécifiques d'organisation des sessions d'examen pour les personnes en situation de handicap figure dans le code du travail : Articles L 5211-4 et D5211-2 à 6.

2. Les personnes concernées

Les personnes pouvant solliciter un aménagement de session doivent de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212 du Code du Travail.

3. La nature de l'aménagement ; la notion d'aménagement raisonnable

En 2017, le défenseur des droits a publié le guide « Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable ».

La notion d'aménagement raisonnable est définie à l'article 2 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CRDPH) comme suit : "On entend par "aménagement raisonnable " les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induite apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales".

Comment faire parvenir la demande d'aménagement des épreuves à l'UPPCTSC ?

- 1) **De façon manuscrite**, le/la candidat(e) :
 - a) complète la "partie candidat" entièrement,
 - b) coche les épreuves choisie(s) dans la « partie médecin ».

- 2) Le médecin complète de façon manuscrite, signe et cachète la « partie médecin ».

- 3) Le centre d'épreuves complète de façon manuscrite, signe et cachète la « partie centre d'épreuves ». Il envoie **la copie numérisée** du document, **par le compte centre sur Certif-UP**, à l'UPPCTSC pour le 17 janvier 2022 au plus tard.
L'original sera à joindre à la copie du candidat juste après les épreuves.

- 4) L'UPPCTSC complète, signe et cachète la « partie UPPCTSC » et retourne le document au centre d'épreuves, qui se charge d'informer le candidat de la décision.

Disposition spécifique pour les épreuves de janvier 2022 :

Si des difficultés de mise en œuvre des aménagements des épreuves sont constatées, un candidat peut demander :

- soit le report de son inscription à la session d'épreuves suivante
- soit l'annulation de ses inscriptions et le remboursement des montants afférents.

PARTIE CANDIDAT

Je m'identifie	
NOM de naissance	
NOM marital / d'usage	
Prénom	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Ville de naissance	
Pays de naissance	

Adresse postale :	
Numéro et Rue	
Complément d'adresse	
Code postal (5 chiffres)	
Ville	
Numéro de téléphone portable	
Numéro de téléphone fixe	
Courriel	

Je souhaite m'inscrire à l'épreuve ou aux épreuves ci-dessous (indiquer une croix : X)	
E1-ASCA Administration des ventes, des achats et des règlements de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC01	
E2-ASCA Mise en œuvre des travaux préparatoires de fin d'exercice de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC02	
E3-ASCA Support à l'activité administrative et comptable de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC03	
UCP Préparation de la paye et des déclarations associées Réf. France Compétences : RS1455	
B1-ASCOM Support aux activités commerciales de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC01	
B2-ASCOM Support à la gestion des activités de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC02	
B3-ASCOM Contribution à la communication de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC03	

* PME dans ce document : TPE / PME / Associations

PARTIE MEDECIN

Je soussigné(e), Docteur

Prénom	Nom

Certifie que le/la candidat(e)

Prénom	Nom de naissance	Né(e) le

- Soit appartient à une des catégories mentionnées à l'alinéa 2°, 3°, 4°, 9° ou 11° de l'article L5212-13 du code du travail OU est reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e).
- Soit présente un trouble de santé invalidant temporaire – article L 114 du code de l'action sociale et des familles.

La situation de/cette candidat(e) :

- Ne nécessite pas d'aménagement d'épreuve.**
- Justifie la mise en œuvre d'aménagements particuliers pour les épreuves selon des dispositions ci-après.**

Demande d'aménagement des épreuves par le médecin

Majoration de la durée de l'épreuve (voir tableau récapitulatif des épreuves ci-dessous)

préciser le taux de majoration en %, sachant que le temps réel sera arrondi au quart d'heure supérieur : %

Le/la candidat(e) indique par une croix (X) la/les épreuves choisies	Epreuve	Durée	Jour	Nature épreuve informatique station assise
	E1-ASCA Administration des ventes, des achats et des règlements de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC01	2 h	19/01/2022	Station assise Travail sur écran
	E2-ASCA Mise en œuvre des travaux préparatoires de fin d'exercice de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC02	3 h	19/01/2022	Station assise Travail sur écran
	E3-ASCA Support à l'activité administrative et comptable de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35980BC03	3 h	20/01/2022	Station assise Travail sur écran

	UCP Préparation de la paye et des déclarations associées Réf. France Compétences : RS1455	2h30	20/01/2022	Station assise Travail sur écran
	B1-ASCOM Support aux activités commerciales de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC01	2 h	26/01/2022	Station assise Travail sur écran
	B2-ASCOM Support à la gestion des activités de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC02	2 h	26/01/2022	Station assise Travail sur écran
	B3-ASCOM Contribution à la communication de la PME* Réf. France Compétences : RNCP35161BC03	3 h	27/01/2022	Station assise Travail sur écran

Accessibilité des locaux

- Accès des sanitaires
- Accès ascenseur, fauteuil roulant
- Rez-de-chaussée obligatoire
- Autre : à préciser
-

Installation matérielle de la salle d'examen

- Conditions d'éclairage de la table
- Possibilité de se lever, marcher
- Possibilité de sortir (se restaurer, soins, ...)
- Proximité de l'infirmière
- Affectation dans une salle à faible effectif
- Autres à préciser
-

Utilisation d'aides techniques

- Ordinateur spécifique, à préciser
- Utilisation de logiciels spécifiques, à préciser
- Matériel d'écriture en braille

Secrétariat ou assistance

- Secrétaire lecteur
- Secrétaire scripteur
- Autre assistance, à préciser
-

Pour les malvoyants

Sujets agrandis : taille des caractères (préciser agrandissement, police)

.....
 Sujets en braille (préciser : partiel ou intégral)

Pour les malentendants

Les consignes orales sont données à voix haute par le surveillant en articulant et en se plaçant face au candidat

Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds :

- Pendant toute la durée de l'épreuve
- Uniquement pour les consignes générales

Présence d'un professionnel suivant :

- Interprète Langue des Signes Française
- Codeur langage parlé complété

Nombre total de cases cochées sur l'avis médical :

Fait à

le.....

Cachet et signature du médecin

PARTIE CENTRE D'ÉPREUVES

Numéro du centre d'épreuves (5 chiffres).....

Nom du centre d'épreuves.....

Code postal du centre d'épreuves

Ville du centre d'épreuves.....

Je soussigné(e), responsable du déroulement des épreuves,

Prénom	Nom

atteste que les aménagements des épreuves demandés dans ce document par le docteur

Prénom	Nom

à la date du

seront mis en œuvre pour le/la candidat(e)

Prénom	Nom de naissance	Né(e) le

pour la session de janvier 2022.

Précisions éventuelles de la part du centre d'épreuves :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En cas de demande de majoration de la durée de l'épreuve :

Le taux de majoration demandé par le médecin est de %.

Traduction en temps réel (à arrondir au quart d'heure supérieur) :minutes

Pour les épreuves concernées, les horaires pour ce/cette candidat(e) seront donc aménagés comme ci-dessous (indiquer horaires de début et de fin)	
E1-ASCA - Administration des ventes, des achats et des règlements de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35980BC01	
E2-ASCA - Mise en œuvre des travaux préparatoires de fin d'exercice de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35980BC02	
E3-ASCA - Support à l'activité administrative et comptable de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35980BC03	
UCP - Préparation de la paye et des déclarations associées - Réf. France Compétences : RS1455	
B1-ASCOM - Support aux activités commerciales de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35161BC01	
B2-ASCOM - Support à la gestion des activités de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35161BC02	
B3-ASCOM - Contribution à la communication de la PME* - Réf. France Compétences : RNCP35161BC03	

Prénom, nom, fonction	cachet et signature
-----------------------	---------------------

PARTIE UPPCTSC (certificateur)

Validation de l'aménagement des épreuves demandé oui non

Prénom

Nom

Fonction

Date

Cachet et signature